



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE LANGON

Destinataire(s)

Le Président

Langon, le 16/05/2011

Objet : Projet de S.D.C.I.  
Références : JFS

Monsieur le Maire

Vous avez récemment reçu des Services Préfectoraux, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde (SDCI) qui prévoit la dissolution des Syndicats Intercommunaux qui avaient les compétences scolaires, transports, collèges.

Le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon est concerné par ce schéma mais il semble que l'on n'ait pas tenu compte de certaines de ses compétences qui n'entrent pas dans le cadre défini par ce document.

Vous êtes sollicités pour vous prononcer sur la dissolution du SISS et afin que vous puissiez juger en toute connaissance de cause de l'utilité ou non de son maintien comme structure intercommunale originale (la seule en Gironde) qui depuis sa création a toujours œuvré dans l'intérêt des populations de notre secteur, vous trouverez ci-après un descriptif de toutes les activités du SISS.

Vous pourrez constater combien sa disparition représenterait une perte importante à la fois sur le plan économique par les emplois assurés, par les prestations à moindre coût en direction du monde sportif, associatif et culturel mais aussi sur le plan du service à la population aussi bien comme élément moteur de la recherche de solutions de transport adaptées à notre territoire que d'actions d'éducation et de prévention à la sécurité routière.

Enfin, le personnel étant très spécialisé (essentiellement conducteurs de transport de voyageurs) la suppression du SISS laisserait à la charge des Communes les salaires des personnels titulaires (21 agents) en attente d'une nouvelle affectation et priverait d'emploi les personnels non titulaires (9 agents). De plus, que deviendront les terrains, bâtiments, matériels roulants ou autres dont la valeur peut être estimée à plusieurs millions d'euros, propriété des 35 Communes membres, et qui sont occupés par 3 autres syndicats intercommunaux et une déchetterie ?

Cette décision, étant lourde de conséquences, je suis à votre disposition soit pour vous apporter des éléments complémentaires, soit pour intervenir lors d'une réunion de votre Conseil Municipal.

Très cordialement,



Jean-François SERRES



5, rue Marcel Paul - Z. A. de Dumès – 33210 LANGON  
Tel. 05 56 62 36 03 - Fax 05 56 63 15 27 – [siss-silangon@wanadoo.fr](mailto:siss-silangon@wanadoo.fr)